

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Application

Les présentes conditions générales sont applicables nonobstant toute disposition contraire des conditions d'achat de l'acheteur. La S.A. CORMAN n'aurait pas contracté si cette condition n'était convenue avec l'acheteur.

2. Offre

Toute offre spécifiée "ferme" est valable pour une durée limitée de 24 heures. Toute offre non spécifiée « ferme » est faite à titre purement indicatif.

3. Contrat de vente écrit

Tout contrat de vente écrit transmis par la S.A. CORMAN à l'acheteur doit être renvoyé dûment signé dans un délai de 14 jours. Le non - renvoi implique acceptation de toutes les clauses spéciales ou générales y contenues. La S.A. CORMAN se réserve cependant le droit de considérer le contrat non accepté expressément comme nul et non avenue.

4. Rupture de contrat

En cas de rupture de contrat de vente par l'acheteur, celui-ci devra payer une indemnité forfaitaire égale à 5% du montant du marché, sauf si la S.A. CORMAN justifie un dommage supérieur.

5. Défaut ou retard de livraison

Outre les cas de causes étrangères libératoires de la force majeure qui s'appliquent par ailleurs, la S.A. CORMAN ne sera pas responsable du défaut de livrer les quantités convenues lorsque ce défaut découle de circonstances imprévisibles et non-imputables non assumées par SA CORMAN rendant l'exécution excessivement onéreuse. Dans ce cas, SA CORMAN est en droit de renégocier une adaptation de ses obligations conformément à l'économie du contrat.

Le délai de livraison est toujours mentionné à titre indicatif. Le dépassement de ce délai ne peut entraîner la rupture du contrat par l'acheteur, ni lui donner droit à des dommages et intérêt.

L'acceptation d'une commande et l'exécution d'un contrat peuvent être conditionnés à l'existence d'une couverture d'assurance-crédit au profit de S.A. CORMAN ou à un paiement à l'avance avant livraison.

6. Non-respect des délais de prise en charge

Lorsque l'acheteur est tenu de prendre en charge la marchandise dans un certain délai, le non-respect de celui-ci permet, au choix de la S.A. CORMAN, de résoudre partiellement ou totalement le contrat, de recevoir le prix de vente convenu ou de facturer des frais supplémentaires, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

7. Révision du prix

Lorsque le prix de vente est orienté, même indirectement, par un prix ou un taux fixé par les autorités nationales ou de l'Union Européenne, toute hausse de ce prix est répercutée immédiatement et automatiquement sur le prix de vente.

8. Agrément

Toute marchandise n'ayant pas fait l'objet de réserves dans les 24 heures de la réception est considérée comme agréée. En cas de non-conformité, la responsabilité de la S.A. CORMAN est strictement limitée, à son choix, à l'échange pur et simple ou au remboursement de la marchandise.

9. Paiement

9.1 Les factures son émises à la livraison et sont payables endéans les trente (30) jours suivant la livraison.

9.2 Le paiement par le client n'est complet que lorsque le compte de S.A. CORMAN est totalement et irrévocablement crédité du montant total dû.

9.3 Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance entraîne l'exigibilité de la totalité des factures du client. En outre, S.A. CORMAN peut suspendre toute livraison jusqu'au paiement du montant total. Toute facture impayée à l'échéance produit de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard de 0,5% par semaine du montant total de la facture, avec un minimum forfaitaire de 40,00EUR, sans préjudice d'autres frais de recouvrement en sus.

9.4 S.A. CORMAN conserve la propriété des marchandises, sans modifier le transfert des risques, jusqu'au paiement intégral de la facture correspondant, même en cas de revente, transformation ou incorporation de la marchandise. S.A. CORMAN bénéficie d'une créance sur la marchandise ou sur le prix de vente ou de revente de celle-ci.

10. Données personnelles

Les données personnelles du client et de tout tiers sont traitées par S.A. CORMAN dans le cadre de la relation contractuelle conformément au Règlement Européen Général de Protection de Données (RGPD), suivant les principes établis dans la Charte de protection des données personnelles disponible sur le site corman.be.

11. Droit applicable

Le droit belge est exclusivement applicable au présent contrat, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.

12. Compétence

Tout litige concernant directement ou indirectement le contrat de vente ou l'exécution de ce dernier est de la compétence exclusive des tribunaux de Verviers, la S.A. CORMAN étant néanmoins libre de choisir un autre tribunal.

13. Primauté de la version française

En cas de divergences entre les versions en langue française et anglaise de ces conditions générales de vente, c'est la version française qui prévaut.

GENERAL TERMS OF SALE

1. Application

These general terms apply and exclude the application of any contrary purchasing terms of the purchaser. S.A. CORMAN wouldn't have contracted if this condition was not agreed with the purchaser.

2. Offer

Any offer described as "firm" is valid for a limited period of 24 hours. Any offer not described as "firm" is submitted without binding commitment.

3. Written contract of sale

Any written contract of sale sent by S.A. CORMAN to the purchaser shall be returned, duly signed, within a period of 14 days. Failure to return the contract shall imply acceptance of all the special and general clauses which it contains. Nevertheless, S.A. CORMAN will have the right to regard the contract not expressly accepted as null and void.

4. Breach of contract

Should the sales contract be broken by the purchaser, the latter shall pay compensation at a flat rate equal to 5% of the contract value unless S.A. CORMAN proves higher damages.

5. Failure and delay to supply

Besides applicable cases of exclusion of liability related to force majeure, S.A. CORMAN shall not be held liable for a failure to deliver the agreed quantities where the failure is the result of hardship and unaccountable circumstances not assumed by SA CORMAN making the execution excessively onerous. In this case, SA CORMAN is entitled to renegotiate an adaptation of its obligations in accordance with the economics of the contract.

The stated delivery time termination is always indicative in character. Failure to deliver on time shall not constitute grounds for breach of contract by the purchaser, nor shall the latter be entitled to damages as a result.

The acceptance of an order and the fulfilment of a contract may be conditioned by the benefit of a credit insurance cover in favor of S.A. CORMAN or by an advance payment before delivery.

6. Failure to take delivery on time

Where the purchaser is required to take delivery of the goods at a stated time, failure to do so shall entitle S.A. CORMAN, at its option, to cancel the contract in part or in whole, to receive the agreed selling price or to invoice the additional costs, without prejudice to any and all compensations of damages.

7. Revision of the selling price

Where the selling price is influenced, even indirectly, by a price or a rate fixed by national or E.U. authorities, any increase in this price shall immediately and automatically be passed on by an increase in the selling price.

8. Complaints

All goods which have not been the subject of reservations expressed within 24 hours of receipt, shall be considered to have been accepted. In case of non-conformity, the liability of S.A. CORMAN is strictly limited at its option, to straightforward exchange or to reimbursement for the merchandise.

9. Payment

9.1 Invoices are issued upon delivery and are payable within thirty (30) days, following delivery of the goods.

9.2 The payment by the client is only complete when the account of S.A. CORMAN is fully and irrevocably credited with the total due amount.

9.3 Failure to pay an invoice on the due date shall result in all the customer's invoices becoming payable. Furthermore, S.A. CORMAN may suspend all deliveries until the total amount has been paid. Any invoice not paid on the due date shall automatically and without notice of default generate a late payment interest of 0.5% per week of the total amount of the invoice, with a fixed minimum of 40,00 EUR, without prejudice to other outstanding collection costs.

9.4 S.A. CORMAN keeps the property of the goods, without modifying the transfer of risks, until the full payment of the corresponding invoice, even in case of resale, transformation or incorporation of the goods. S.A. CORMAN benefits from a claim on the goods or on the sale or resale price thereof.

10. Personal Data

The personal data of the customer and of any third party are processed by S.A. CORMAN in accordance with the European General Data Protection Regulation (GDPR), following the principles set out in the Personal Data Protection Charter available on the corman.be website.

11. Applicable law

The present contract shall be ruled by and construed in accordance with Belgian law, excluding the Vienna Convention on the International Sale of Goods.

12. Jurisdiction

Any dispute directly or indirectly concerning the contract of sale or its performance shall be within the exclusive jurisdiction of the courts of Verviers, despite S.A. CORMAN has the right to choose another legally competent court.

13. Primacy of the French text

In case of discrepancy between the French and the English text of these general terms of sales, the French text will prevail.